

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Date de la convocation : 11/09/2025

Le jeudi 18 septembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET
Présents : 11	
Représentés : 2	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Christophe RAYNAUD, Ghislaine GUILLERMIER représentée par Sébastien BRAYLÉ
Absents et excusés : 4	
Pour : 13	Excusés : Martine GRANET, Denise STEVENSON, Gérard ASSEMAT, Pierre RUTKOWSKI
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2025_30

Objet : Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels

Vu la délibération DE_2025_29 fixant le nombre d'agents recenseur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DECIDE de fixer la rémunération des 3 agents recenseurs comme suit :

Les agents seront payés suivant l'indice brut 367 ; majoré 366 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées et la collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport (à la fin du recensement)

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 20/09/2025

Le/La secrétaire
Géraldine NOEL

